

(N° 179.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 23 JUILLET 1920

Rapport de la Commission de la Défense nationale,
chargée d'examiner le Projet de Loi sur la
rémunération des volontaires de carrière et des
rengagés.

*(Voir les nos 44, 237 et les Ann. pari. de la Chambre des Représentants,
séances des 1^{er} et 13 juillet 1920, et le n° 145 du Sénat.)*

Présents : MM. DE Ro, président-rapporteur; le chevalier BEHAGHEL,
CUPERUS, DUMON (Alphonse), LIBIOLLE et VAN WETTER.

MESSIEURS,

Ce projet, adopté à la quasi-unanimité de la Chambre, réalise une
sérieuse diminution de charges pour le Trésor tout en respectant les
droits acquis.

Votre Commission vous propose de l'adopter.

Le Président-Rapporteur,
GEORGES DE RO.